

**ONTARIO**  
**COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE**  
**(RÔLE COMMERCIAL)**

DANS L'AFFAIRE DE LA  
*LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES*  
L.R.C. 1985, ch, C-36, TELLE QUE MODIFIÉE

ET DANS L'AFFAIRE  
D'UN PLAN DE TRANSACTION OU D'ARRANGEMENT DE  
CYGNAL TECHNOLOGIES CORPORATION,  
CYGNAL TECHNOLOGIES LTD. ET  
ACCORD COMMUNICATIONS LTD.

REQUÉRANTES

---

**PREUVE DE RÉCLAMATION**

---

Veillez lire attentivement les directives ci-dessous avant de remplir le présent formulaire de preuve de réclamation. Les termes et expressions qui ne sont pas définis aux présentes doivent avoir le sens qui leur est donné dans l'ordonnance de procédure de réclamation datée du 23 novembre 2007.

**A. RENSEIGNEMENTS SUR LE CRÉANCIER :**

- 1) Nom légal complet du créancier : \_\_\_\_\_
- 2) Adresse postale complète du créancier : \_\_\_\_\_
- 3) Numéro de téléphone du créancier : \_\_\_\_\_
- 4) Numéro de télécopieur du créancier : \_\_\_\_\_
- 5) Courriel du créancier : \_\_\_\_\_
- 6) À l'attention de (personne ressource) : \_\_\_\_\_

**B. RENSEIGNEMENTS SUR LE CRÉANCIER ORIGINAL DE QUI VOUS AVEZ ACQUIS LA RÉCLAMATION, LE CAS ÉCHÉANT**

- 1) Avez-vous acquis cette réclamation par cession?                      Oui                       Non 
  - a) (si oui, joindre les documents à l'appui)
- 2) Nom légal complet du(des) créancier(s) original(aux) : \_\_\_\_\_

**C. PREUVE DE RÉCLAMATION :**

Je, \_\_\_\_\_, [nom du créancier ou de son représentant autorisé] atteste par les présentes ce qui suit :

- a) je suis le créancier/j'occupe le poste de \_\_\_\_\_ et travaille pour le compte du créancier et je connais toutes les circonstances liées à la réclamation décrite dans les présentes;
- b) le créancier fait valoir la réclamation suivante à l'égard de Cygnal Technologies Corporation (« CTC ») :

i) Réclamation ayant pris naissance le 14 novembre 2007 ou avant cette date		ii) Réclamation de restructuration – réclamation ayant pris naissance entre le 14 novembre 2007 inclusivement et le 30 novembre 2007 inclusivement		iii) Réclamation totale (somme de i) + ii))	
<b>Réclamation garantie</b>	<b>Réclamation non garantie</b>	<b>Réclamation garantie</b>	<b>Réclamation non garantie</b>	<b>Réclamation garantie</b>	<b>Réclamation non garantie</b>
_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$

- c) le créancier fait valoir la réclamation suivante à l'égard de Cygnal Technologies Ltd. (« CTL ») :

i) Réclamation ayant pris naissance le 14 novembre 2007 ou avant cette date		ii) Réclamation de restructuration – réclamation ayant pris naissance entre le 14 novembre 2007 inclusivement et le 30 novembre 2007 inclusivement		iii) Réclamation totale (somme de i) + ii))	
<b>Réclamation garantie</b>	<b>Réclamation non garantie</b>	<b>Réclamation garantie</b>	<b>Réclamation non garantie</b>	<b>Réclamation garantie</b>	<b>Réclamation non garantie</b>
_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$

- d) le créancier fait valoir la réclamation suivante à l'égard de Accord Communications Ltd.  
 (« Accord » et, collectivement avec CTC et CTL, les « requérantes ») :

i) Réclamation ayant pris naissance le 14 novembre 2007 ou avant cette date		ii) Réclamation de restructuration – réclamation ayant pris naissance entre le 14 novembre 2007 inclusivement et le 30 novembre 2007 inclusivement		iii) Réclamation totale (somme de i) + ii))	
<b>Réclamation garantie</b>	<b>Réclamation non garantie</b>	<b>Réclamation garantie</b>	<b>Réclamation non garantie</b>	<b>Réclamation garantie</b>	<b>Réclamation non garantie</b>
_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$

- \* Si vous invoquez une garantie grevant tout actif des requérantes, vous devez joindre aux présentes une déclaration écrite qui donne tous les détails de votre garantie, en évaluer la valeur et joindre une copie des documents constituant la garantie.

Les réclamations en devises doivent être converties en dollars canadiens au cours du comptant à midi de la Banque du Canada le 14 novembre 2007. Le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain à ladite date était de 1 \$US = 0,9607 \$CA.

#### **D. DÉTAILS DE LA RÉCLAMATION :**

Les détails de la réclamation totale du soussigné sont joints.

*(Donner tous les détails de la réclamation et fournir la documentation à l'appui, y compris le montant, la description des opérations ayant donné naissance à la réclamation, le nom de toute caution ayant garanti la créance faisant l'objet de la réclamation de même que le montant en cause ainsi que la date et le numéro de toutes les factures, des détails sur tous les crédits, escomptes, etc. réclamés, la description de la garantie, le cas échéant, accordée par les requérantes au créancier ou les ententes de réserve de propriété des requérantes et la valeur estimative des actifs grevés par ladite garantie ou visés par ladite entente de réserve de propriété.)*

**LA PRÉSENTE PREUVE DE RÉCLAMATION DOIT PARVENIR AU CONTRÔLEUR AU PLUS TARD À 17 H (HEURE DE TORONTO) LE 31 DÉCEMBRE 2007, DATE DE PRESCRIPTION DES RÉCLAMATIONS, À L'ADRESSE SUIVANTE :**

**PricewaterhouseCoopers Inc.**  
B.P. 82  
Royal Trust Tower, TD Centre  
Toronto (Ontario) M5K 1G8

**À l'attention de :** **Mona Law**  
**Téléphone :** (416) 941-8383, poste 14294  
**Télocopieur :** (416) 814-3219  
**Courriel :** [mona.law@pwc.com](mailto:mona.law@pwc.com)

Fait à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2007.

Par : \_\_\_\_\_  
Nom du créancier en caractères d'imprimerie

\_\_\_\_\_

Si le créancier est une société, nom de la société et titre du signataire autorisé en caractères d'imprimerie

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_